

Formation initiale ou formation continue ?

■ Formation initiale :

- Toute personne qui n'a jamais interrompu ses études ou
- Toute personne qui a interrompu ses études depuis moins de 2 ans et qui ne relève pas d'un autre statut (salarié, profession libérale, demandeur d'emploi, etc.)

■ Formation continue :

- Toute personne qui a interrompu ses études depuis au moins 2 ans relève de la formation continue.

Il s'agit de salariés du secteur privé en reprise d'études ; d'agents publics de l'État, territoriaux, ou hospitaliers en reprise d'études dans le cadre du plan ou d'un congé de formation professionnelle (CFP) ; de demandeurs d'emploi indemnisés ou non par le Pôle Emploi...

Les tarifs des formations diffèrent selon votre statut.

Formations proposées

■ Des formations organisées spécifiquement en formation continue

L'Institut propose aux salariés, cadres et dirigeants d'entreprises ou d'administrations, demandeurs d'emploi, diplômés de l'enseignement supérieur la possibilité d'actualiser leurs connaissances ou de les approfondir, en préparant des formations diplômantes reconnues ou des spécialisations qualifiantes ; l'organisation des enseignements sous forme de sessions est adaptée aux contraintes du monde du travail.

Diplômes (Diplômes d'État, Diplômes d'Université DU)

- ◆ Master Management et Administration des Entreprises (MAE) – M1 Management Double Compétence, diplôme d'État bac+4
- ◆ Master Management et Administration des Entreprises (MAE) – M2 Management Double Compétence, diplôme d'État bac+5
- ◆ DU Conseiller en Gestion de Patrimoine, niveau bac+5, RNCP I
- ◆ DU Gestion du Patrimoine du Dirigeant d'Entreprise, niveau bac+5

Options qualifiantes

- ◆ Management et Ressources Humaines
- ◆ Contrôle de Gestion
- ◆ Projet d'Innovation et Entrepreneuriat

■ Des formations initiales ouvertes à la formation continue

Tous les diplômes préparés à l'Institut en formation initiale peuvent accueillir des personnes relevant de la formation continue. Vous pouvez dans certaines formations et sous certaines conditions bénéficier d'aménagements pour l'accès et le suivi de votre formation.

Informations pratiques

L'équipe de la formation continue de l'Institut vous accueille :

Lundi	8h30 - 12h30	13h45 - 16h30
Mardi	8h30 - 12h30	13h45 - 16h30
Mercredi	8h30 - 12h00	Fermé
Jeudi	9h00 - 12h30	13h45 - 16h30
Vendredi	8h30 - 12h30	13h45 - 16h30

Des entretiens sur rendez-vous sont possibles en dehors des heures d'ouverture.

Pour vous répondre :

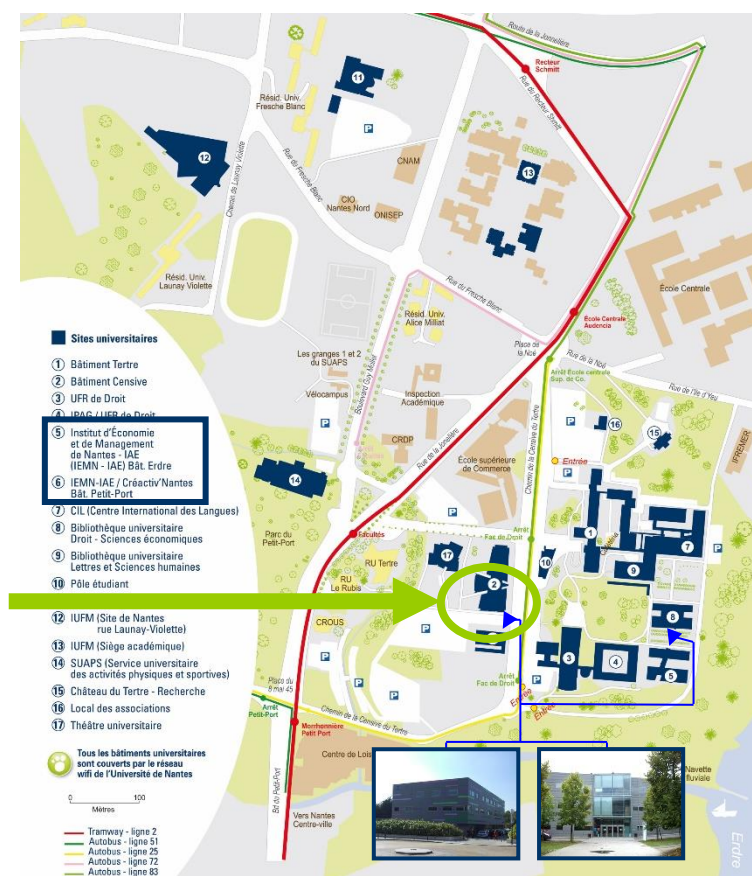
✓ Céline BROCHU, Responsable Formation Continue
Bureau 214
Tél. 02 40 14 12 22

✓ Semra DEHAINE-BAKAL, Assistante Formation Continue
Bureau 215
Tél. 02 40 14 12 25

fc-iae@univ-nantes.fr

Pour plus d'informations, consultez la rubrique "Formation Continue" sur notre site :

www.univ-nantes.fr/iae/fc



IAE Nantes - Économie & Management

Bâtiment Petit Port – Service Formation Continue
Chemin de la Censive du Tertre – BP 62232 – 44322 NANTES CEDEX 3 – France
Tél. +33 (0)2 40 14 12 20 – Fax +33 (0)2 40 14 13 16
www.iae.univ-nantes.fr

